



Trouble de voisinage avec animaux

Par **dadoo449**, le **20/01/2012 à 22:06**

bonjour, je m'adresse à vous suite un litige avec mon voisin. Effectivement voisin à fait construire un bâtiment en face de ma veranda à ciel ouvert. On s'est donc arrangé à l'amiable en rédigeant un contrat pour qu'il entreprenne des travaux sur notre mur commun pour récupérer ma luminosité . Je possède 3 chats qui avaient l'opportunité de sortir dans la rue pour uriner et se promener, grace au ciel ouvert de la véranda , par le biais de leur jardin. Comme il a rebouché la véranda suite aux travaux il a installé une châtière sur notre mur commun pour que mes chats continue a sortir par le biais de leur jardin (la construction de la châtier n'etait pas stipulé dans le contrat). Cependant son amie a acheté une voiture décapotable et un de mes chat aime dormir sur le capot . A l place d'utiliser un repulsif ils ont bloqué la châtiere et mes chats retrouve bloqués, ils miaulent, ils urinent partout dans la maison . Est ce qu'il a le droit de faire cela? Le fait que ce soit lui qui ait entreprit de construire une châtiere , ne doit-il pas par la laisser libre par obligation naturelle? dans l'attente de votre reponse . merci

Par **Claralea**, le **20/01/2012 à 22:20**

[citation]Cependant son amie a acheté une voiture décapotable et un de mes chat aime dormir sur le capot . A l place d'utiliser un repulsif ils ont bloqué la châtiere et mes chats retrouve bloqués, ils miaulent, ils urinent partout dans la maison .[/citation]

Bonsoir,

Je ne comprends pas du tout le rapport entre la decapotable et la châtière ? Pouvez vous mieux vous expliquer svp

Par **dadoo449**, le **21/01/2012 à 17:05**

en fait le fait qu'un de mes chat aille de temps en temps sur la capote de la voiture pour dormir dérange car il peut laisser des poils et du coup ils ont bloqué la châtière pour plus que que mes chats sortent.

Par **Claralea**, le **22/01/2012 à 16:16**

Ok, effectivement, les chats adorent se coucher sur les capots de voiture :), et on peut comprendre qu'elle ne veuille pas qu'elle soit rayée... et s'ils faisaient des dégats, vous en seriez responsable

Comme vous avez signé un accord commun pour la construction du mur et que rien n'y est stipulé pour la châtière, vous n'avez aucun recours. Vous ne pouvez pas imposer au voisin qu'il accepte que vos chats aient une sortie directe sur son jardin. C'était une parole, il ne l'a pas tenu, vous savez à quoi vous en tenir avec lui, c'est tout.

Vous reste plus qu'à faire comme tout le monde, ouvrir la porte ou la fenêtre pour que vos chats puissent sortir

C'est bien pire , Clara , vous n ' avez pas compris !

Ce matou sybarite va roupiller pépère (papattes en rond) sur l[s]a[/s] capot[s]e[/s] de la..... décapotable

Donc , les griffes perforatrices dans le revêtement souple , c 'est tout autre chose que sur de la peinture !

(quoique , ils aiment également la tôle encore chaude d ' un capot.....)

(Sales bêtes !!!)